



Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955	Note de service DGER/SDEDC/2024-554 03/10/2024
---	--

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 06/12/2024

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 2

Objet : Formation en 2025 des équipes pédagogiques des établissements d'enseignement agricole publics et privés à la suite de la réforme des Brevets de technicien supérieur agricole (BTSA) et de la rénovation du BTSA "Gestion et maîtrise de l'eau (GEMEAU)".

Destinataires d'exécution

DRAAF
DAAF
EPLEFPA
Unions nationales fédératives d'enseignement privé (CNEAP, UNREP, UNMFREO)
ENSFEA

Résumé :

Note d'information relative à l'organisation en 2025 d'une formation pour les équipes pédagogiques des établissements d'enseignement agricole publics et privés à la suite de la réforme des Brevets de technicien supérieur agricole (BTSA) et de la rénovation du BTSA "Gestion et maîtrise de l'eau (GEMEAU)".

1. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE FORMATION DES SESSIONS INSTITUTIONNELLES DE LANCEMENT (SIL)

Le brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) « Gestion et maîtrise de l'eau (GEMEAU) » est rénové pour la session 2027, rentrée scolaire 2026.

Un dispositif d'accompagnement des équipes de direction et des équipes pédagogiques des établissements d'enseignement publics et privés préparant au BTSA GEMEAU est mis en place à partir de novembre 2024 (voir NS DGER/SDEDC/2024-531 du 25/09/2024).

La présente note de service cadre la session institutionnelle de lancement (SIL) de la rénovation à destination des enseignants intervenant en brevet de technicien supérieur agricole « Gestion et maîtrise de l'eau (GEMEAU) ».

Ce stage de formation est prévu à Toulouse les 8 et 9 janvier 2025.

1.1. Objectifs

L'objectif de cette formation est d'aider les équipes à comprendre le sens de la réforme des BTSA et à s'approprier le nouveau référentiel de diplôme du BTSA GEMEAU. Les évolutions du diplôme rénové, leurs enjeux et les incidences sur l'organisation des enseignements et l'évaluation seront présentés.

1.2. Public cible

Sont conviés à ce stage de formation :

- deux enseignants ou formateurs par centre de formation public ou privé (CNEAP et UNREP) préparant au BTSA GEMEAU dont un enseignant ou formateur coordonnateur de filière ;
- deux représentants des établissements affiliés à l'UNMFREO, issus des établissements ou des fédérations régionales.

Les participants sont les porte-parole des équipes des établissements durant la session, ils sont également les relais d'information et d'animation dans leurs établissements et dans leurs fédérations après la session.

1.3. Programme

Ce stage de formation a fait l'objet d'une construction commune par l'Ecole nationale supérieure de l'enseignement agricole (ENSFEA), l'inspection de l'enseignement agricole (IEA) et les structures impliquées de la DGER. Il est co-animé par des inspecteurs pédagogiques et des formateurs de l'ENSFEA.

Le programme de ces journées de formation est le suivant :

	Forme	Points abordés
Mercredi 8 janvier MATIN 10h30-12h00 (accueil à 10h00)	Plénière	Accueil / présentation de la session Rappel sur la réforme globale des BTSA Présentation du sens de la rénovation du référentiel de diplôme du BTSA GEMEAU Point sur les dossiers d'habilitation à la semestrialisation
Mercredi 8 janvier APRES-MIDI 13h30-17h30	Ateliers	<u>Quatre ateliers en parallèle :</u> - Atelier 1 et 1bis : Conception d'une situation d'évaluation permettant d'assembler plusieurs capacités intermédiaires - Atelier 2 : Répartition des Unités d'Enseignements (UE) dans le temps : incidence sur le pilotage pédagogique - Atelier 3 : Valorisation du vécu des apprenants dans une logique capacitaire et dans le contexte des transitions
Jeudi 9 janvier MATIN 08h30-12h30 (accueil à 08h15)	Ateliers	<u>Quatre ateliers en parallèle :</u> - Atelier 1 et 1bis : Conception d'une situation d'évaluation permettant d'assembler plusieurs capacités intermédiaires - Atelier 2 : Répartition des Unités d'Enseignements (UE) dans le temps : incidence sur le pilotage pédagogique - Atelier 3 : Valorisation du vécu des apprenants dans une logique capacitaire et dans le contexte des transitions
Jeudi 9 janvier APRES-MIDI 14h00-16h30	Plénière	Présentation des points saillants de chaque atelier Questions / Réponses Bilan et recueil des besoins de formation

Chaque participant suivra deux ateliers sur les quatre proposés

[1 (ou 1bis) et 2 OU 1 (ou 1bis) et 3].

Les participants d'un même établissement suivront ensemble l'atelier 1 (ou 1bis) mais se répartiront entre les ateliers 2 et 3 afin de suivre des ateliers différents.

Les ateliers seront présentés lors du webinaire du 15 novembre 2024. Ils s'appuieront sur un travail initié par les équipes dans les établissements. Des indications pour guider ce travail seront données lors du webinaire. Elles seront également disponibles sur la plateforme Univert de l'ENSFEA à la rubrique « appui à l'enseignement agricole, DNA » : <https://univert.ensfea.fr/course/index.php?categoryid=27>

Les documents *relatifs à la rénovation des BTSA* et au brevet de technicien supérieur agricole « Gestion et maîtrise de l'eau » sont disponibles sur le site www.chlorofil.fr .

Il est demandé aux participants de la session d'accompagnement d'en avoir pris connaissance en amont de la session de formation et de consulter leur équipe pédagogique sur leurs questionnements.

2. DATES ET LIEUX DE FORMATION

La session de formation se déroulera en présentiel :

du mercredi 8 janvier, 10h30 au jeudi 9 janvier 2025, 16h30

(accueil à partir de 10h00)

ENSFEA de Toulouse

2 route de Narbonne

31326 CASTANET-TOLOSAN

Code stage NFE1EA0121 - Code session 2025-00001

Date limite d'envoi/Clôture des inscriptions : 6 décembre 2024

3. MODALITÉS PRATIQUES D'INSCRIPTION

Pour toute question, l'ENSFEA peut être jointe par courriel, en précisant le code de la formation, à l'adresse suivante : appui.fc@ensfea.fr

3.1. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements publics

3.1.1 Pour les agents fonctionnaires ou contractuels d'Etat (dont l'employeur est le MASA) et qui disposent d'un code RenoïRH et/ou d'un compte Agricol

Pour s'inscrire, l'agent doit se connecter à « Mon Self Mobile » :

<https://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/tele-inscription> et suivre les instructions données sur le site.

3.1.2. Pour les agents contractuels d'établissement (dont l'employeur est l'EPLEFPA) et qui ne disposent pas d'un code RenoïRH et/ou d'un compte Agricol et qui n'ont pas les droits d'accès au Self Mobile Formation

Pour s'inscrire, l'agent doit :

- télécharger la fiche d'inscription (sur <https://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/tele-inscription> ou cf.

Annexe 1) ;

- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- l'imprimer et la faire viser par son supérieur hiérarchique (chef d'établissement) ;
- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de l'établissement qui vérifiera le code stage session RenoïRH Formation.

--

Le RLF envoie les fiches d'inscription validées de son établissement à l'ENSFEA par courriel, avant la date limite d'inscription, à l'adresse suivante : appui.fc@ensfea.fr.

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENSFEA, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants accompagné de la demande d'ordre de mission sous format PDF et contenant des informations complémentaires (plan d'accès, liste d'hôtels...).

Les frais d'hébergement et de déplacement des participants sont pris en charge par l'ENSFEA, structure organisatrice aux conditions et tarifs en vigueur.

3.2. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements d'enseignement privé (CNEAP, UNREP)

Une fiche d'inscription est jointe en annexe (cf. Annexe 2).

L'agent doit :

- renseigner la fiche en PDF formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- l'imprimer et la faire viser par le directeur d'établissement.

Le directeur d'établissement transmet la fiche dûment complétée et signée pour validation :

- à la fédération nationale du CNEAP pour les établissements relevant du CNEAP,
- à la fédération régionale pour les établissements relevant de l'UNREP.

La validation puis la transmission des fiches à l'ENSFEA est réalisée par le CNEAP et les fédérations régionales de l'UNREP par un envoi groupé par courriel, avant la date limite d'inscription, à l'adresse suivante : appui.fc@ensfea.fr.

Attention : les inscriptions individuelles ou en provenance des établissements, non validées par le CNEAP, ou les fédérations régionales de l'UNREP **ne seront pas prises en compte**.

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENSFEA, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants et à leurs établissements sur leurs messageries respectives accompagné d'informations pratiques complémentaires (plan d'accès, liste d'hôtels...).

Les frais de déplacement et d'hébergement ne seront pas pris en charge par l'ENSFEA.

3.3. Modalités d'inscription pour les représentants des unions fédératives des établissements d'enseignement privé (UNMFREO)

Une fiche d'inscription est jointe en annexe (cf. Annexe 2).

Les fédérations régionales pour l'UNMFREO inscrivent les personnels chargés de représenter les établissements des MFR ; elles transmettent les fiches par un envoi groupé par courriel, avant la date limite d'inscription, à l'adresse suivante : appui.fc@ensfea.fr.

Attention : les inscriptions individuelles ou en provenance des établissements, non validées par les fédérations régionales de l'UNMFREO **ne seront pas prises en compte**.

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENSFEA, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants et à leurs établissements sur leurs messageries respectives accompagné d'informations pratiques complémentaires (plan d'accès, liste d'hôtels...).

Les frais de déplacement et d'hébergement ne seront pas pris en charge par l'ENSFEA.

Le directeur général adjoint
de l'enseignement et de la recherche
Luc MAURER

Demande d'inscription à une session de formation des personnels

Respectez les dates limites d'inscription indiquées sur le descriptif des actions

Nom : <input style="width: 90%;" type="text"/>	Prénom : <input style="width: 90%;" type="text"/>
Courriel agent (obligatoire) : <input style="width: 95%;" type="text"/>	
Tel professionnel : <input style="width: 80%;" type="text"/>	Civilité : <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.
Fonction(s) : <input style="width: 80%;" type="text"/>	Catégorie : <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C
<input type="checkbox"/> Agent d'AC, D(R)AAF, DDI, EPLEFPA avec matricule RenoiRH ¹ ou <input type="checkbox"/> Agent d'une autre structure et/ou sans matricule RenoiRH MASA ²	
Matricule RenoiRH MASA : <input style="width: 80%;" type="text"/>	
Structure d'affectation : <input style="width: 95%;" type="text"/>	
Service ou centre : <input style="width: 95%;" type="text"/>	
Courriel institutionnel : <input style="width: 95%;" type="text"/>	

Code stage RenoiRH : <input style="width: 90%;" type="text"/>	Code session RenoiRH : <input style="width: 90%;" type="text"/>	
Libellé : <input style="width: 95%;" type="text"/>		
Structure organisatrice : <input style="width: 95%;" type="text"/>		
N° période	Dates (début – fin)	Lieu (indiquer « à distance » le cas échéant)
1	<input style="width: 80%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>
2	<input style="width: 80%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>
3	<input style="width: 80%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>
4	<input style="width: 80%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>

Typologie de la demande (<i>obligatoire</i>) <input type="checkbox"/> T1 – Adaptation immédiate au poste de travail <input type="checkbox"/> T2 – Adaptation à l'évolution prévisible des métiers <input type="checkbox"/> T3 – Développement ou acquisition de nouvelles compétences <input type="checkbox"/> PEC – Préparation aux examens et concours	Cette demande est liée à (<i>facultatif</i>) <input type="checkbox"/> Un parcours de professionnalisation (PP) <input type="checkbox"/> La mobilisation du compte personnel de formation (CPF)
Quelles sont vos attentes et motivations précises par rapport à cette formation (<i>obligatoire</i>) ? <input style="width: 95%; height: 40px;" type="text"/>	

Vous devez dater et signer cette fiche, la faire viser par votre supérieur hiérarchique, puis la transmettre à votre RLF

Fait à <input style="width: 80%;" type="text"/> , le <input style="width: 20%;" type="text"/>	Signature <input style="width: 90%;" type="text"/>
Si cette demande est retenue, elle constitue un engagement ferme à suivre la formation.	

Avis du supérieur hiérarchique, chef de service ou d'établissement	Visa du RLF (Responsable Local de Formation)	Visa de l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de mission
<input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable	<input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable	<input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable
Motif (obligatoire en cas de refus) : <input style="width: 95%; height: 30px;" type="text"/>	Nom : <input style="width: 90%;" type="text"/> Tél : <input style="width: 90%;" type="text"/> Courriel (obligatoire) : <input style="width: 95%; height: 30px;" type="text"/>	Motif (obligatoire en cas de refus) : <input style="width: 95%; height: 30px;" type="text"/>
Nom : <input style="width: 90%;" type="text"/> Signature et cachet : <input style="width: 95%; height: 30px;" type="text"/>	Signature <input style="width: 95%; height: 30px;" type="text"/>	Nom : <input style="width: 90%;" type="text"/> Signature et cachet : <input style="width: 95%; height: 30px;" type="text"/>
Date : <input style="width: 90%;" type="text"/>	Date : <input style="width: 90%;" type="text"/>	Date : <input style="width: 90%;" type="text"/>

1-Les agents d'administration centrale, services déconcentrés et EPLEFPA disposant d'un matricule RenoiRH MASA ont un droit d'accès au Self Mobile Formation. Ils ne doivent utiliser cette fiche que s'ils sont dans l'impossibilité technique de se télé-inscrire et lorsque la date de fin d'inscription est proche. Dans le cas contraire, leur demande sera considérée non valide et rejetée. Ils doivent en parallèle adresser une « Demande d'accès au Self » indiquant nom, prénom et matricule RenoiRH, avec les copies d'écrans des messages d'erreur de connexion à : **assistance.dsa@agriculture.gouv.fr**
2-Les agents suivants n'ont actuellement pas de droit d'accès au Self Mobile Formation : agents contractuels sur budget des EPLEFPA, agents des établissements d'enseignement privé et supérieur, des SGCD, des opérateurs et d'autres ministères. Certains ont cependant un matricule RenoiRH.

Service Appui Formation Continue
Mme Nadine HIRTZLIN
☎ 05 61 75 32 28
Fax : 05 61 75 03 09
nadine.hirtzlin@ensfea.fr

Établissements privés
CNEAP, UNREP, UNMFREO

Formation SIL BTSA GDEA Enseignants - Inscriptions

NOM :	Établissement :
Prénom :	Adresse (postale exacte) :
Date de Naissance : (à renseigner obligatoirement)	Fax :
Catégorie :	Mél Établissement (obligatoire) :
Grade :	Adresse :
Mél Professionnel (obligatoire):	Tél. :
	Fax :

<p>Vous êtes :</p> <p>Directeur adjoint <input type="checkbox"/></p> <p>Coordonnateur de la filière <input type="checkbox"/></p> <p>Enseignant <input type="checkbox"/></p> <p>Autre <input type="checkbox"/></p> <p>Motivations de la demande :</p> <p>Développement personnel <input type="checkbox"/></p> <p>Compétences professionnelles <input type="checkbox"/></p> <p>Nouvelles fonctions <input type="checkbox"/></p> <p>Nouveaux programmes <input type="checkbox"/></p>	<p>Structure organisatrice de l'action : ENSFEA Toulouse</p> <p>Intitulé : SIL BTSA GEMEAU Enseignants</p> <p>Code stage / session RenoiRH Formation : NFE0EA00121 - 2025-00001 Date : mercredi 8 janvier, 9h30 au jeudi 9 janvier 2025, 16h30 Date limite d'envoi : 6 décembre 2024</p>
---	---

Avis du Directeur de l'établissement	Visas de l'établissement et de la fédération
Favorable <input type="checkbox"/>	Visa de la fédération nationale pour les établissements relevant du CNEAP Visa des fédérations régionales pour les établissements relevant de l'UNREP et de l'UNMFREO (envoi groupé)
Défavorable <input type="checkbox"/>	
Motif du refus :	
Date :	Dates :
Signature et cachet :	Signatures et cachets :